

Mémoire présenté au BAPE  
sur le projet GNL/Gazoduq

Préparé par le  
Mouvement Québec Indépendant  
et l'Action nationale



**NON** au gaz sale de  
l'ouest canadien  
**OUI** à la transition  
énergétique avec la  
République du  
Québec

22 octobre 2020

---



Non au gaz sale de l'ouest canadien  
Oui à la transition énergétique avec la République du Québec

Préparé par Vincent François et Martine Ouellet  
22 octobre 2020

## Table des matières

Qui sommes-nous?.....	4
Sommaire .....	5
Gazoduc et GNL : Un seul et même projet .....	7
Composition du BAPE avec un parti pris .....	7
Impact des GES en amont du projet.....	8
Un gaz naturel non conventionnel.....	8
Remplacement marketing mensonger .....	9
Un gaz de fracturation plus polluant que le charbon .....	10
Les fuites après l'extraction .....	11
Impact sur les bélugas du fjord du Saguenay .....	12
Augmentation du trafic maritime .....	12
Navires et remorqueurs.....	13
Effet cumulatif des autres projets .....	13
Intérêts financiers extractivistes .....	13
Vue d'ensemble.....	14
Sortir de l'économie fossile du Canada pour réaliser la transition énergétique avec la République du Québec.....	15
Le corridor énergétique « canadien » .....	15
L'indépendance du Québec pour réaliser la transition énergétique .....	17
Conclusion .....	19
Annexes.....	20
Références .....	23

## Qui sommes-nous?

### Le Mouvement Québec Indépendant

Créé en août 2018, le MQI vise la création de la République du Québec. Pour arriver à cet objectif, le MQI souhaite réunir les militants indépendantistes qui œuvrent sur la scène québécoise et canadienne; produire des prises de position sur l'actualité et être un pôle de référence indépendantiste; diffuser un message clairement indépendantiste permettant d'outiller les militantes et militants; agir de manière transparlementaire en dépassant les limites imposées par la Constitution canadienne; mettre le cap sur une campagne indépendantiste assumée, permanente, sur toutes les tribunes, en lien avec les débats d'actualité; sortir de l'approche d'amélioration de la province du Québec dans le régime canadien pour avoir une approche qui vise la création d'un nouveau pays.  
[www.mqi.quebec](http://www.mqi.quebec) - [www.ouijeleveux.quebec](http://www.ouijeleveux.quebec)

### L'Action nationale

La Ligue d'Action nationale est issue de la Ligue des droits du français, fondée en 1913 à la suite du Congrès de la langue française de 1912. Elle publie la revue L'Action nationale depuis 1917 et Les Cahiers de lecture de L'Action nationale depuis 2007. L'histoire plus que centenaire de L'Action nationale est en quelque sorte l'histoire de la nation québécoise dont elle a forgé l'identité par son action intellectuelle. Avec la publication de 1 000 numéros et plus de cent mille pages de texte, L'Action nationale a pris part à tous les combats qui ont fait l'histoire du XXe et du XXIe siècle.  
[www.actionnationale.quebec](http://www.actionnationale.quebec)

## Sommaire

Le Québec ne doit pas devenir le complice des ambitions gazières canadiennes d'autant plus que le gaz dont il est question est du gaz de fracturation, le plus polluant de la planète, plus polluant que le charbon.

Avec son énergie verte, le Québec veut passer aux énergies renouvelables et se débarrasser le plus possible des énergies fossiles gaz et pétrole. On le constate projet après projet (Énergie est, Transmountain, GNL/Gazoduq, etc) le Canada est fossile et fier de l'être. Les intérêts du Canada et du Québec sont incompatibles. En devenant indépendant, le Québec se donnera les moyens financiers, législatifs et de relations internationales afin de réaliser sa transition énergétique et de mettre à profit son électricité verte et son expertise pour transformer son économie afin d'assurer un meilleur avenir aux générations suivantes.

Des projets de transition énergétique comme celui présenté dans le mémoire permettent de créer beaucoup plus d'emplois par dollars investi. C'est près de 100 fois plus d'emplois créer pour le même 14 milliards de dollars investis. Non seulement des projets d'efficacité énergétique, de conversion du gaz et pétrole vers les énergies renouvelables, de transport en commun, d'électrification des transports permettent de diminuer nos GES, de créer un grand nombre d'emploi, mais ils permettent en plus d'améliorer la productivité de nos usines et de nos bâtiments.

Le projet GNL/Gazoduq va clairement dans la mauvaise direction. Le BAPE doit recommander au gouvernement de refuser ce projet polluant.

Le BAPE a la responsabilité de démontrer au gouvernement dans son rapport que les deux morceaux d'un même projet, GNL et Gazoduq, ne peuvent pas être divisés. Cette tactique est malhonnête et ne sert qu'à diluer les impacts environnementaux et à exiger plus de travail de citoyens bénévoles.

Le BAPE a la responsabilité de faire une analyse exhaustive des GES en amont, c'est-à-dire à l'extraction. Le procédé utilisé pour extraire le gaz naturel est la fracturation hydraulique, le même procédé utilisé pour le gaz de schiste qui a été vivement dénoncé au Québec. Ce procédé génère des fuites très importantes. Malheureusement le BAPE ne peut se fier à l'analyse du cycle de vie du CIRAIG commandée par GNL. En fermant les yeux sur les fuites qui se poursuivent à la fermeture des puits et en utilisant un taux de fuites de seulement de 1.2% au lieu de 4% des études scientifiques les plus récentes, le CIRAIG sous-estime de plus de la moitié les émissions de GES. De même en utilisant l'indice du méthane sur 100 ans au lieu de celui sur 20 ans qui est la période critique, le CIRAIG sous-estime pour une 2<sup>e</sup> fois les GES générés. Le BAPE a donc la responsabilité de faire toute la lumière sur les GES émis lors de l'extraction du gaz par fracturation. Il est clair qu'avec une évaluation complète des GES, la filière du gaz de fracturation sera complètement discréditée comme solution pour l'avenir et les citoyens n'auront plus à recommencer les mêmes combats encore et encore.

Le BAPE doit finalement s'assurer que ses commissaires ne soient pas issus du milieu industriel d'où provient le projet. Dans le cas qui nous préoccupe, le président de la commission, Denis Bergeron, a été consultant pendant une bonne partie de sa carrière pour l'industrie gazière et il doit juger d'un projet de l'industrie gazière. Il n'a clairement pas la présomption d'indépendance nécessaire pour assurer la crédibilité de ses conclusions. De plus son attitude complaisante envers le promoteur et de fermeture envers les opposants ajoute au malaise et discrédite l'institution qu'est le BAPE.

## GNL et Gazoduq : Un seul et même projet

Le projet actuellement soumis de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz de fracturation *Énergie Saguenay* par GNL Québec Inc. n'a rien d'un projet indépendant se justifiant par lui-même. Il n'est qu'un maillon parmi d'autres d'une chaîne qui court de l'extraction du gaz par fracturation de l'Ouest canadien, à son transport à travers le Canada jusqu'à la frontière du Québec puis à travers le territoire québécois par le projet *Gazoduq*, sa liquéfaction, son embarquement sur des méthaniers sur le fjord du Saguenay et le golfe Saint-Laurent pour sa re-gazéification, transport et consommation à l'étranger.

Il n'y aurait pas de projet d'usine de liquéfaction de gaz sans cette chaîne économique, d'une économie extractiviste et passéiste canadienne à laquelle le Québec n'a pas vocation à être attaché.

La seule raison à cette séparation en projets inutiles l'un sans les autres est tactique. Elle permet de diluer les impacts de chaque projet, en évitant soigneusement d'y associer les nécessaires impacts de ces autres projets en amont et en aval. Elle vise à faire taire la contestation des opposants qui voient bien la chaîne dans son ensemble, en les forçant à se pencher – et de manière répétitive et usante – sur chaque petit maillon un à un.

Cette tactique est déloyale et malhonnête et devrait suffire à montrer que la volonté du projet n'est pas de contribuer de manière transparente à l'économie et l'avenir du Québec.

Cette tactique nuit à une saine évaluation des impacts notamment en matière d'émission de GES, contraire aux engagements du Québec.

## Composition du BAPE avec un parti pris

Par ses liens étroits passés avec l'industrie gazière, M. Denis Bergeron ne possède pas, a priori, les qualités nécessaires à la présidence de la commission GNL/Gazoduq. Ayant travaillé de 1995 à 2011 pour l'Association canadienne de l'industrie et de la chimie (ACIC), M. Bergeron ne présente pas la neutralité nécessaire face à l'industrie gazière pour garantir une analyse impartiale.

De plus, M. Bergeron a démontré par sa présidence lors de la première étape des audiences, qu'il affichait un biais favorable au projet. Il a ainsi fait preuve d'une complaisance remarquable envers le promoteur et d'une certaine brusquerie envers les opposants.

Les craintes soulevées par ces liens ont d'ailleurs pris forme lors des premières audiences par des manquements de sa part à son devoir dès les premières questions, non répondues, et par l'affichage d'une apparente complaisance envers le promoteur.

Ses états de service et son comportement ont même conduit au dépôt d'une plainte formelle<sup>1</sup> de plusieurs groupes, fournie en annexe (dont les rédacteurs du présent mémoire).

Le plus grand risque pour le présent exercice et pour la réputation du BAPE vient de son refus répété de considérer les GES émis en amont, en droite ligne avec la volonté d'esquive du promoteur. Les GES émis en amont sont cruciaux dans l'analyse de ce projet étant donné qu'ils sont indispensables au fonctionnement du projet lui-même, qu'ils sont importants en volume et qu'il s'agit de gaz de fracturation, le plus polluant de la planète.

Il a pourtant été établi dans l'analyse du projet Énergie Est de la compagnie Trans-Canada, suite à la récusation des commissaires issus du milieu pétrolier, que les GES émis en amont devaient être considérés. Par l'abandon de cette « jurisprudence », nous déplorons ici à une régression de la mission de la commission, nuisible au Québec, au BAPE et à l'environnement, pourtant au cœur de la mission et de la dénomination du BAPE.

## Impact des GES en amont du projet

Dans une économie mondiale et devant des questions environnementales planétaires, le refus de considérer les émissions GES directement produits pour le projet, mais situées en amont de celui-ci, est un manquement grave à la mission de protection de l'environnement et aux engagements du Québec en la matière.

Il est indispensable de procéder à une analyse de cycle de vie complète du gaz naturel canadien exporté, en additionnant les empreintes carbone liées à l'extraction, au traitement, au transport par pipeline depuis les champs gaziers, à la liquéfaction ainsi qu'au transport maritime, à la re-gazéification, au transport final et finalement à la combustion de ce gaz.

## *Un gaz naturel non conventionnel*

Le projet vise à liquéfier du méthane à 85 % de source non conventionnelle, produit par fracturation de la roche-mère. La directrice principale des affaires publiques et des relations avec les communautés chez GNL Québec, Stéphanie Fortin, l'affirme elle-même : « 85 % de notre approvisionnement sera effectivement extrait selon la méthode de fracturation hydraulique. »<sup>2</sup> C'est la même méthode avec les mêmes impacts que pour le gaz de schiste, simplement dans ce cas-ci la roche mère n'est pas constituée de schiste.

---

<sup>1</sup>GNL Québec: des écologistes demandent le départ du président du BAPE, Journal Métro, 15 octobre 2020  
<https://journalmetro.com/actualites/national/2536170/gnl-quebec-des-ecologistes-demandent-le-depart-du-president-du-bape/>

<sup>2</sup>Émilie Morin, GNL Québec: la fracturation hydraulique inévitable, Le Quotidien, 31 janvier 2020,  
<https://www.lequotidien.com/actualites/gnl-quebec-la-fracturation-hydraulique-inevitable-d9f0cbddb3ac4e93a36cc934a3d2001>

De plus, les travaux du Collectif scientifique sur la question du gaz de fracturation et les enjeux énergétiques au Québec montrent que cette proportion devrait même augmenter encore jusqu'à 96 % d'ici 2040<sup>3</sup>.

Depuis quelques années, on a appris à bien mesurer les impacts négatifs de la fracturation hydraulique sur, les risques de fuite, la contamination régulière des nappes phréatiques, l'instabilité des sols, l'épuisement rapide de l'efficacité du procédé et la quasi-impossibilité de fermer les puits de façon étanche suite à leur exploitation.

## ***Remplacement marketing mensonger***

L'époque étant à la recherche de solutions de rechange aux énergies fossiles et émettrices de GES, les promoteurs cèdent à la tentation d'habiller leur projet d'extraction fossile des brillants appareils de la transition énergétique en vantant un imaginaire remplacement d'une consommation de charbon par celle de gaz.

Non seulement, ce remplacement n'est ni planifié ni même avéré dans d'autres projets similaires à travers le monde, mais le cycle de vie total du gaz de fracturation montre une empreinte carbone supérieure à celle du charbon. En fait le gaz naturel extrait par fracturation est le gaz naturel le plus polluant de la planète.

Autrement dit, ce projet ne contribuerait pas à lutter contre le changement climatique. Il contribuerait, et de façon importante, à amplifier les changements climatiques. Il favoriserait l'extraction quotidienne de 44 millions de mètres cubes de gaz de fracturation dans les Prairies canadiennes, ce qui représente 2,6 fois la consommation quotidienne de l'ensemble du Québec. Le Canada, qui est déjà le 5e exportateur de gaz naturel en importance au monde, verrait ses exportations nettes de gaz grimper de 27 % si ce projet allait de l'avant.<sup>4</sup>

Et de toute manière, les objectifs du Québec sont de réduire les émissions des GES d'énergie fossile et non de jongler entre elles.

## ***Un gaz de fracturation plus polluant que le charbon***

« *Our conclusion was that for the 20-year time period, shale gas had a larger GHG than coal or oil* »<sup>5</sup>, notre conclusion est que sur une période de 20 ans, le gaz de fracturation possède un plus fort impact en GES que le charbon ou le pétrole (notre traduction).

---

<sup>3</sup>Colin Pratte, M.Sc., Bernard Saulnier Ing., Marie Saint-Arnaud Ph. D., et Lucie Sauvé Ph. D., *GNL Québec: la science des uns et la science des autres*, Le Quotidien, 25 mai 2020, <https://www.lequotidien.com/opinions/gnl-quebec-la-science-des-uns-et-la-science-des-autres-587a4649b5a6afafcoad1b7bdfedd057>

<sup>4</sup>Jesse Greener et Lucie Sauvé, *Le projet GNL Québec doit être rejeté*, Le Devoir, 3 juin 2019, <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/555880/le-projet-gnl-quebec-doit-etre-rejete>

<sup>5</sup>Robert W. Howarth, *A bridge to nowhere: methane emissions and the greenhouse gas footprint of natural gas*, Cornell University, 2014,

Le gaz de schiste est encore plus polluant que le pétrole et même que le charbon, comme prouvé par différents travaux dont ceux de Robert W. Howarth, de l'université Cornell. Il s'appuie sur quatre composants centraux pour évaluer l'impact du gaz naturel sur les changements climatiques :

1. le CO<sub>2</sub> directement émis lors de la combustion du gaz lui-même et indirectement pour obtenir ce gaz,
2. les fuites du système d'extraction, exprimées en pourcentage de la production totale,
3. le potentiel de réchauffement du méthane, ramené à la période étudiée,
4. l'efficacité énergétique de l'utilisation du gaz.

La conclusion de cette étude va plus loin, en se demandant, au vu de la grande sensibilité du changement climatique au méthane, pourquoi même utiliser du gaz naturel.<sup>6</sup>

D'autres travaux démontrent l'importance des fuites et la nécessité de les considérer sérieusement dans l'évaluation des impacts climatiques d'un tel projet.

En terme de GES, selon le GIEC, le méthane est 87 fois plus polluant que le CO<sub>2</sub> sur 20 ans, et 36 fois plus polluant sur 100 ans<sup>7</sup>.

Tableau comparatif des bilans avec différents taux de fuite de gaz pendant la production					
	Conversion CH <sub>4</sub> => CO <sub>2</sub> (combustion)	Unités CO <sub>2</sub> (PRG = 1)		Unités CH <sub>4</sub> (PRG = 87)	Effet GES
A	conversion parfaite à 100%	100		-	100
B	mazout, charbon				140 -170
C	gaz de schiste où il y aurait 1% de fuite	99 x 1	+	1 x 87 = 87	186
D	gaz de schiste où il y aurait 4% de fuite	96 x 1	+	4 x 87 = 348	444
E	gaz de schiste où il y aurait 9% de fuite	91 x 1	+	9 x 87 = 783	874

Source Marc Durand

Or, si le but final est de brûler en bout de chaîne tout le gaz extrait et transporté (100 %), l'effet GES est 100. Avec 1 % de fuite, on se retrouve avec un effet GES de  $99 + 1 \times 87 = 186$ , les 99 % du gaz transporté et brûlé additionnés de l'effet des 1 % de fuite multipliés par le Potentiel de Réchauffement Global (PRG) de 87 du méthane sur 20 ans. C'est-à-dire presque le double.

Avec 4 % de fuites, on obtient un effet GES de  $96 + 4 \times 87 = 444$ , soit plus du quadruple ! Et avec 9 % de fuites, c'est  $91 + 9 \times 87 = 874$  !

Rappelons à titre de comparaison que l'effet GES du mazout et du charbon se situe entre 140 et 170.

[http://www.eeb.cornell.edu/howarth/publications/Howarth\\_2014\\_ESE\\_methane\\_emissions.pdf](http://www.eeb.cornell.edu/howarth/publications/Howarth_2014_ESE_methane_emissions.pdf)

<sup>6</sup>« Given the sensitivity of the global climate system to methane [41, 42], why take any risk with continuing to use natural gas at all? », *ibid.*

<sup>7</sup>« le CH<sub>4</sub> a un potentiel de réchauffement (PRG pour Potentiel de Réchauffement Global) 36 fois le CO<sub>2</sub> sur un horizon de 100 ans et de 87 fois le CO<sub>2</sub> sur l'horizon de 20 ans »

Marc Durand, *Saucissonnage – une stratégie pour tenter de faire passer des mégaprojets, Gisements non conventionnels d'hydrocarbures*, 6 mars 2020,

<https://rochemere.blogspot.com/2020/03/saucissonnage-une-strategie-pour-tenter.html>

Or, « les mesures les plus probantes dans les régions de production de gaz non conventionnel donnent des taux de fuite entre 4 % et 9 % de la production. Les évaluations les plus basses concernent des lectures faites uniquement aux têtes de puits, alors que des évaluations par survol aérien à basse altitude montrent des taux plus élevés. Ces relevés indiquent donc que les émissions aux seules têtes de puits sous-estiment grandement les migrations de méthane dans l'ensemble des superficies fracturées. Ce sont encore cependant ces évaluations aux têtes de puits qui prédominent et qui ont fourni la valeur de 2,3% qui a été publiée pour l'ensemble de la production aux USA. »<sup>8</sup>

L'étude du Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et service (CIRAIG) affilié à la Polytechnique de Montréal commandée par GNL utilise un taux de fuite de 1.2%. (Confirmé par une réponse du CIRAIG car dans le rapport il n'est pas évident de trouver le taux. Le rapport mentionne un grand nombre de pourcentage et l'hypothèse qui semble retenue est présentée enfouie dans le grand tableau 3.1. Rien pour faciliter la compréhension et rendre accessible les informations.) Elle est donc très largement inférieure à la réalité documentée scientifiquement dans des études récentes qui est de l'ordre de 4% à 9%. De plus, le CIRAIG utilise l'impact sur 100 ans du méthane ce qui minimise son impact en terme de GES alors qu'il est reconnu que les 20 prochaines années seront cruciales pour l'équilibre de la planète. Deux choix faits par le CIRAIG qui viennent diminuer l'impact des GES au plus grand bonheur du promoteur et de toute l'industrie gazière.

Tout cela fait que le gaz qui sera liquéfié par ce projet, de par son extraction et son transport, aura un impact négatif sur les changements climatiques plus important que les énergies qu'il prétend remplacer.

## ***Les fuites après l'extraction***

Mais les fuites pendant la durée de l'exploitation ne sont pas les seules qui doivent à être considérées. Après la fermeture des puits, les fuites continuent et même s'amplifient avec le temps et la vétusté des installations abandonnées. Le procédé d'extraction par fracturation hydraulique, méthode de production à court terme, laisse plus de 80% du gisement sous terre d'un gaz qui pourra alors profiter des fractures pour migrer vers l'atmosphère, contribuant, des années après la fermeture du puit, au réchauffement climatique.

« On s'attache toujours dans l'analyse du cycle de vie des projets à suivre les étapes d'activité de l'industrie. Or même quand l'industrie a cessé toutes ses activités et qu'elle a respecté toutes les réglementations, celles qui se rapportent notamment à la fermeture des puits, il y a une réalité géologique : le méthane va continuer à fuir. »<sup>9</sup>

L'impact en matière de GES sera alors encore plus néfaste. Encore ici, l'étude du CIRAIG est très décevante car en ignorant complètement les fuites après fermeture des puits, tel que mentionné à la page 19 de leur rapport de janvier 2019, le CIRAIG sous-estime de façon très importante les impacts des GES.

---

<sup>8</sup>ibid.

<sup>9</sup>ibid.

## Impact sur les bélugas du fjord du Saguenay

Il y avait entre 7 000 et 10 000 bélugas dans le Saint-Laurent vers la fin du XIXe siècle. Malgré les efforts de conservation des 30 dernières années, la population stagne actuellement à 1 000.

C'est dans ce contexte de tension sur cette espèce emblématique de notre écosystème québécois et laurentien que le projet se propose de doubler le trafic maritime dans l'unique parc marin du Québec servant de seul refuge protégé pour les bélugas.

### *Augmentation du trafic maritime*

On parle ici d'une augmentation du volume du trafic maritime sur le Saguenay de 300 navires, faisant passer le trafic maritime sur le fjord du Saguenay de 225 navires par an en 2016 à 525 par année.<sup>10</sup>

Additionné aux autres projets extractivistes imaginés, on parle même d'un total de 635 navires, soit 1270 transits par année, correspondant à un accroissement par un facteur de 2,8 du nombre de navires sillonnant le fjord.<sup>11</sup>

Le béluga est un animal essentiellement acoustique, qui dépend du son pour s'orienter et trouver sa nourriture. L'augmentation importante projetée du trafic signifie une augmentation importante du bruit ainsi que du stress causé par ce bruit, ce qui produit des conséquences néfastes sur ses fonctions vitales, comme le système immunitaire et le système reproducteur.

Avec le passage de six à huit gros méthanières de 300 mètres sur 50, les risques de destruction de l'habitat du béluga sont considérables. En résumé, le bruit fait de l'interférence avec chacune des activités du béluga.<sup>12</sup>

### *Navires et remorqueurs*

En plus des méthanières — jusqu'à 300 mètres de longueur et 50 mètres de largeur —, GNL Québec précise dans son étude d'impact que le projet pourrait nécessiter le recours à des remorqueurs qui navigueraient eux aussi dans le parc marin, « à l'aller comme au retour. Leur nombre exact, si requis, sera toutefois défini lorsque les simulations sur la navigation seront complétées. » Qui plus est, « entre deux et quatre remorqueurs pourraient être requis à l'accostage des navires ».<sup>13</sup>

<sup>10</sup>Secrétariat canadien de consultation scientifique, *Effets potentiels des projets de construction de terminaux maritimes dans le fjord du Saguenay sur le béluga du Saint-Laurent et son habitat*, [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2018/mpo-dfo/fs70-7/fs70-7-2018-025-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2018/mpo-dfo/fs70-7/fs70-7-2018-025-fra.pdf)

<sup>11</sup>*ibid.*

<sup>12</sup>*ibid.*

<sup>13</sup>Alexandre Shield, *Énergie Saguenay : GNL Québec doit présenter «les solutions de rechange»*, Le Devoir,

## ***Effet cumulatif des autres projets***

Actuellement, il y a deux terminaux maritimes dans le fjord du Saguenay : celui de Grande-Anse géré par Port Saguenay et celui de Rio Tinto, dans la baie des Ha! Ha!. Si le projet de mine d'Arianne phosphate va de l'avant dans sa forme actuelle, Port Saguenay construira un nouveau terminal, qui deviendrait le troisième terminal maritime dans le fjord.

Tout comme pour la chaîne qui relie les puits d'extraction de l'Ouest canadien aux consommateurs, dont le projet actuel de complexe de liquéfaction de gaz naturel n'est qu'un maillon dépendant des autres, ce projet s'ajoute à d'autres projets pour la région dont l'évaluation des effets cumulatifs est primordiale : *Ariane Phosphate* et *Métaux BlackRock*, parce que le trafic maritime augmenterait ainsi au total de 300 % sur le Saguenay et de 10 % dans l'estuaire du Saint-Laurent.<sup>14</sup>

## **Intérêts financiers extractivistes**

Le projet actuellement proposé de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz de fracturation par GNL Québec Inc. est représentatif d'une économie du passé, extractiviste et dont les intérêts sont détenus par des avoires étrangers, peu soucieux des engagements du Québec en matière de lutte contre le réchauffement climatique et d'énergie. On retrouve tout d'abord *Transcanada* qui a déjà par le passé tenté d'imposer son oléoduc *Énergie Est* à travers le Québec et 800 de ses cours d'eau et qui possède le gazoduc en amont du projet jusqu'à la frontière ontario-québécoise.

Ensuite, les propriétaires du projet, *Freestone International* et *Breyer Capital*, deux multinationales étasuniennes, ont des intérêts et, par leurs dirigeants, des liens étroits avec le monde du charbon, comme *Foremost Group*, *Blackstone Group* ou *Twenty-First Century Fox*, qui sont transporteur, investisseur et promoteur médiatique de ce combustible fossile.<sup>15</sup>

Ces intérêts, cette économie consistant à extraire et vendre une matière première brute sur des marchés extérieurs, sans autre valeur ajoutée que la liquéfaction temporaire d'un gaz, le tout obtenu au prix de la destruction des sous-sols, d'une faune marine unique et emblématique et de l'aggravation du réchauffement climatique mondial, n'ont plus leur place ni en 2020 ni sur le territoire du Québec.

---

8 avril 2019,

<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/551672/projet-energie-saguenay-gnl-quebec-doit-presenter-les-solutions-de-rechange>

<sup>14</sup>Le projet de Gazoduc pourrait menacer la survie du béluga, selon le GREMM, Radio Canada, 11 mars 2019, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1157658/gazoduc-menacer-survie-beluga-gremm>

<sup>15</sup>André Noël, Jim Breyer, co-dirigeant de GNL Énergie Saguenay, a de bonnes relations avec le secteur du charbon, Ricochet, 15 janvier 2020, <https://ricochet.media/fr/2876/jim-breyer-co-dirigeant-de-gnl-energie-saguenay-a-de-bonnes-relations-avec-le-secteur-du-charbon>

Ce gaz est destiné à être exporté vers le marché européen, un marché déjà approvisionné au tiers par du gaz conventionnel russe, sans compter l'émergence de production continentale d'électricité par énergie éolienne. Au vu de son bilan en émission de GES, ce nouveau gaz largement non conventionnel canadien risque d'avoir de grosses difficultés à s'imposer face au gaz conventionnel russe ou à l'énergie éolienne, rendant toutes ces prises de risques passésistes encore plus désuètes.

## ***Vue d'ensemble***

Il est remarqué que les groupes financiers, quand ils choisissent où investir, ne se contentent pas nécessairement du découpage en petits projets proposé ici. En effet, « la décision récente du groupe de Warren Buffet de se retirer du projet se base sans aucun doute sur une analyse plus globale. Le BAPE avec sa petite tranche du saucisson a l'air bien peu crédible en ce moment avec le mandat que lui a donné le ministre. »<sup>16</sup>

## **Sortir de l'économie fossile du Canada pour réaliser la transition énergétique avec la République du Québec**

Le projet GNL/Gazoduc est en fait un projet pour permettre à l'Alberta d'extraire encore plus de gaz de fracturation de son sous-sol. Il vient désenclaver la production gazière de l'ouest canadien par la construction d'un nouveau gazoduc entre l'Ontario et le port de Saguenay ainsi que par la construction d'une usine de liquéfaction du gaz pour permettre le transport du gaz hors du continent américain. En effet, sous forme gazeuse, le gaz ne peut être transporté que par gazoduc et ne peut donc pas traverser l'Atlantique ou le Pacifique. Il doit être liquéfié pour pouvoir être transporté par bateau (méthanier) sur d'autres continents.

## **Le Corridor énergétique « *canadian* »**

Le projet GNL/Gazoduc s'inscrit dans la grande vision « *canadian* » du grand *Corridor énergétique* le nouveau « nation building » comme au temps du chemin de fer, comme le démontre Robert Laplante<sup>17</sup>, économiste :

---

<sup>16</sup>Marc Durand, op. cité.

<sup>17</sup>Robert Laplante, Martine Ouellet, Horizon 2030 – Choisir un Québec climato-économique, Québec Amérique, 2019.

« Le pétrole (et le gaz) n'est pas qu'une affaire d'énergie, c'est aussi une affaire d'infrastructures de transport. Et qui dit transport au Canada renvoie immédiatement au contrôle par Ottawa de toutes les infrastructures stratégiques : les ports, la voie maritime, les chemins de fer, les aéroports. Conditionné, déterminé par les accès aux moyens de désenclavement, le développement pétrolier est ultimement sous le contrôle complet d'Ottawa. Si l'on considère, en outre, que le partage des compétences constitutionnelles confère au gouvernement fédéral l'autorité sur le commerce international de même que sur les infrastructures interprovinciales, (...) Il faut rappeler que l'accès au marché européen pour le pétrole canadien a constitué un objectif clé de la négociation de l'Accord économique et commercial global (AECG) et dans la négociation du traité Asie-Pacifique. Le Canada a déployé une intense activité diplomatique pour faire changer les normes européennes afin de faire du pétrole sale albertain un pétrole convenable. Le pétrole n'est donc pas seulement une affaire de politique de l'énergie, il est une pièce maîtresse du modèle économique canadien. (...)

Le projet de corridor énergétique ouvrant la voie aux pipelines, gazoducs et pylônes constitue de toute évidence la solution (à l'application aujourd'hui de la logique extractiviste canadienne) qui, tôt ou tard, s'imposera – si tant est que le Québec continue d'y servir de paillason. La création d'un tel corridor permettrait de créer un cadre politique qui, sous couvert de pragmatisme, permettrait de transférer vers Ottawa une grande partie des pouvoirs donnant la capacité d'organisation du territoire. Il laisserait aux provinces les compétences actuelles mais dépouillées de leur capacité de nuisance. Elles seraient écartées des moyens d'agir sur le cœur du modèle économique, ce qui, implicitement au moins, signifierait une adhésion fondamentale à la doctrine de l'intérêt national canadien, version 21<sup>e</sup> siècle. Le Québec n'y serait qu'une entité subalterne comme les autres et ne disposant pour poursuivre sa voie propre que d'un espace résiduel, au sens propre comme au figuré. Le corridor énergétique ne serait pas qu'une balafre dans le territoire, il serait l'instrument d'asservissement ultime.

### ***Impact économique***

Les promoteurs du projet Gazoduc ont beau faire danser les gros chiffres, l'impact de ce projet de 14 milliards sera surtout régional. Il ne modifiera pas les fondamentaux de l'économie du Québec. Les trois cents emplois promis pour l'usine de liquéfaction du gaz pourraient certes avoir un impact dans la région, mais à quel prix ? Le projet consommera une quantité énorme de mégawatts à prix de faveur pour soutenir une contradiction : c'est grâce à la contribution de l'hydroélectricité que le projet peut avoir l'air plus propre qu'il ne le serait s'il consommait ce qu'il produit. Cela ne fera que prolonger l'imposture quant à la nature de ce gaz liquéfié présenté à tort comme une énergie de transition. Si l'on fait un calcul rapide sur ce que coûteraient les emplois créés, on peut chiffrer le coût moyen à 57 millions par emploi. Si l'on ajoute à cela que des millions de dollars de subvention iront aux divers projets, et que l'on sait que pour chaque dollar consenti en subvention aux énergies fossiles deux emplois sont créés alors que le même montant en génère quinze lorsqu'il est consacré aux énergies renouvelables, il est difficile d'y voir une voie de prospérité. Le développement de la région du Saguenay– Lac-Saint-Jean serait autrement mieux servi si cette aide était dirigée vers un réel effort en faveur des énergies renouvelables – une aide qui permettrait une bien meilleure mise en valeur de ses potentiels en matière de biomasse, de géothermie ou d'énergie éolienne. Un investissement serait alors adéquatement accordé avec nos intérêts économiques et environnementaux, cadrant parfaitement avec une doctrine de l'intérêt national du Québec.

Le projet de Gazoduq, comme celui d'un éventuel Énergie Est ou d'un quelconque corridor, aura l'effet tout à fait contraire. Ce sont des projets qui intégreraient encore davantage le Québec dans le paradigme énergétique et extractiviste canadien, provoquant à coup sûr appauvrissement et érosion de son modèle économique.

Dans les faits, les modèles économiques du Québec et du Canada tels que leur dictent leurs intérêts respectifs sont radicalement opposés, incompatibles. Le Québec dispose d'un portefeuille d'énergies renouvelables à peu près sans équivalent dans le monde. Son avenir et ses intérêts lui dictent de miser à fond sur le potentiel qu'il contrôle au lieu de se mettre à la merci d'un modèle de développement qui repose sur des ressources qu'il ne possède ni ne contrôle »<sup>18</sup>

## ***L'indépendance du Québec pour réaliser la transition énergétique***

Au lieu d'investir 14 milliards de dollars dans un projet néfaste pour la planète comme GNL/Gazoduq, en faisant du Québec un nouveau pays, nous pourrions investir pour la transition énergétique. À titre d'illustration, Martine Ouellet a présenté dans *Horizon 2030 – Choisir un Québec climato-économique*<sup>19</sup> tout un plan d'investissement permettant de diminuer de 40 % les émissions de GES du Québec et même plus, soit 27 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> avec un investissement de 15 milliards de dollars que ce soit en transport en commun, en électrification des transports, en efficacité énergétique et en conversion pour les secteurs manufacturiers et immobiliers. Cet investissement permettrait de créer 35 000 emplois par année pendant 10 ans dans la nouvelle économie.

« De plus, le projet *Horizon 2030* va beaucoup plus loin : il combine plusieurs retombées positives à la diminution des GES et à une création d'emplois bien plus considérable. Qu'on songe à la modernisation des usines du Québec, ce qui leur assure une meilleure pérennité, à l'amélioration des bâtiments et des résidences, au développement de nouvelles technologies mises en vitrine pour le Québec et exportables à travers le monde, ou au développement de l'expertise d'ici. C'est un projet rentable à tous les points de vue. Les investissements viseraient trois grands axes : les transports, l'efficacité énergétique et le verdissement du parc immobilier. Le tableau suivant résume les coûts de ces mesures et leurs impacts en termes de diminution d'émissions de GES ainsi que de création d'emplois. »<sup>20</sup>

---

<sup>18</sup>Robert Laplante, Martine Ouellet, *Horizon 2030 – Choisir un Québec climato-économique*, Québec Amérique, 2019.

<sup>19</sup>Martine Ouellet, *Horizon 2030 – Choisir un Québec climato-économique*, Québec Amérique, 2019.

<sup>20</sup>*ibid.*

	INVESTISSEMENTS (millions \$)	GES (ktonnes)	EMPLOIS (sur 10 ans)
<b>Transports</b>	<b>7 986</b>	<b>5 648</b>	<b>131 578</b>
Électrifier 150 000 camions légers de marchandises	436	1 000	24 860
Électrifier 1 million de voitures	3 502	3 062	
Électrifier 8 000 autobus scolaires et 3 000 autobus municipaux	57	586	
Bonifier le transport collectif	4 105	1 000	
<b>Secteur manufacturier</b>	<b>4 500</b>	<b>15 000</b>	<b>126 000</b>
<b>Parc immobilier</b>	<b>2 908</b>	<b>6 538</b>	<b>95 630</b>
<b>Total</b>	<b>15 394</b>	<b>27 186</b>	<b>353 208</b>

Au-delà des mesures concrètes que propose le projet *Horizon 2030* afin de diminuer de façon draconienne nos émissions de GES, il y a aussi nombre d'attitudes à changer, d'une manière qui permettra de diminuer notre empreinte carbone. Cela va de ce que l'on met dans nos assiettes aux grands projets de développement économique que l'on choisit d'approuver. Il est temps, plus que jamais, d'entreprendre un virage important, autant dans nos choix collectifs que dans nos modes de vie individuels.

### ***Une révolution verte et globale***

Le Québec est mûr pour une deuxième *Révolution tranquille*, verte cette fois-ci. Le Québec est riche de ses ressources énergétiques renouvelables, mais aussi de son expertise et de son savoir-faire. Nous possédons tous les atouts pour prendre une place importante sur la scène internationale et devenir un des chefs de file de la révolution énergétique mondiale.

Cette révolution ne sera pas qu'énergétique et économique. Elle s'articulera sur une vision sociale et politique globale, qui transformera en profondeur nos modes de vie, autant individuels que collectifs. Pour que le Québec puisse réussir à mettre en oeuvre des changements d'une telle ampleur, il devra toutefois contrôler l'ensemble des outils législatifs, commerciaux et financiers utiles à cette réalisation. Se libérer du Canada pétrolier est une condition sine qua non pour réussir. C'est la seule façon de pouvoir agir librement et complètement sur la scène internationale. C'est également la seule façon de s'assurer que notre argent collectif soit investi dans l'économie du futur, pour la planète, plutôt que dans l'économie préhistorique du passé.

La vision d'un Québec indépendant doit reposer sur quatre piliers : la justice sociale, le développement climato-économique, la protection des écosystèmes et le renforcement des communautés. Les quatre sont plus qu'étroitement liés – le développement de chacun d'entre eux dépend des trois autres. Ainsi, OXFAM a démontré que le « changement climatique est intrinsèquement lié aux inégalités économiques : c'est une crise induite par les émissions de gaz à

effet de serre des nantis qui frappe le plus durement des pauvres ». De la même manière, il est impossible de penser la préservation des écosystèmes sans réduire les émissions de GES et, donc, de mettre en place une politique de développement climato-économique.

Penser le futur du Québec sur la base de ces quatre piliers nécessite une vision politique, sociale et économique audacieuse. Seule notre indépendance nous mettra pour de bon sur la bonne voie.»<sup>21</sup>

## Conclusion

Nous recommandons au BAPE :

1. Que le BAPE démontre dans son rapport au gouvernement que les deux morceaux d'un même projet (GNL et Gazoduq) ne peuvent pas être divisés. Aucun des deux morceaux ne pourrait voir le jour sans l'existence de l'autre. Il ne pourrait pas y avoir d'usine de liquéfaction s'il n'y avait pas la construction d'un gazoduc qui transporte le gaz à l'usine. De même Il ne pourrait pas y avoir de construction d'un nouveau gazoduc si à l'arrivée le gaz n'était pas liquéfié pour être exporté.
2. Que le BAPE réalise une étude exhaustive des GES en amont du projet qui prenne en considération les importantes fuites après fermeture des puits en se basant sur les études les plus récentes et non financées par l'industrie. Qu'il utilise aussi pour son évaluation l'indice du méthane sur 20 ans qui est la période la plus critique pour les changements climatiques et non pas celui sur 100 ans. Au besoin, qu'il mandate, comme il en a le pouvoir, un consultant complètement indépendant de l'industrie pour l'aider dans sa tâche.
3. Que le BAPE remplace le président de la commission afin d'assurer la crédibilité du processus et de l'institution.
4. Finalement, que le BAPE recommande au gouvernement de tout simplement refuser le projet GNL/Gazoduq en raison de :
  - Ses impacts très importants en terme d'émission de GES, pire que le charbon
  - Ses impacts négatifs sur les bélugas du fjord du Saguenay
  - D'un refus de participer au corridor énergétique « canadien » pour accroître l'extraction du combustible fossile le plus polluant de la planète.
  - L'incompatibilité du projet avec la transition énergétique souhaitée au Québec

---

<sup>21</sup>*ibid.*

## Annexes

- Plainte concernant la présidence de la commission sur le projet GNL/Gazoduq envoyée le 14 octobre 2020
- Références

Le Philippe Bourke



Président du BAPE

Télécopieur: 418 643-9474

Courriel: communication@bape.gouv.qc.ca

**Objet : Plainte concernant la présidence de la commission sur le projet GNL/Gazoduoq**

Par ses liens étroits passés avec l'industrie gazière, M. Denis Bergeron ne possède pas, à priori, les qualités nécessaires à la présidence d'une telle commission. Ayant travaillé de 1995 à 2011 pour l'Association canadienne de l'industrie et de la chimie (ACIC), M. Bergeron ne possède pas la neutralité face à l'industrie gazière pour garantir une analyse impartiale.

De plus, M. Bergeron a démontré par sa présidence lors de la première étape des audiences, qu'il a un biais favorable face au projet. Il a fait preuve d'une complaisance remarquable envers le promoteur et au contraire d'une certaine brusquerie envers les opposants.

- Manquement à son devoir deux fois plutôt qu'une dès la première question. La directrice générale de Nature Québec lui a demandé s'il allait considérer les GES émis lors de l'extraction. Un premier manquement de sa part en refusant de répondre à la question ce qui démontre un très grand manque de transparence. Un deuxième manquement en confondant opinion et question. Afin de justifier son refus de répondre, il a assimilé la question à une opinion, ce qui est une manœuvre inacceptable pour se défilier.
- Complaisance envers le promoteur. Il a laissé une très grande marge de manœuvre au promoteur le laissant affirmer des faussetés tant lors de sa présentation que lors des questions (le gaz de GNL ne permettra d'aucune façon de diminuer les GES étant du gaz de fracturation plus polluant que le charbon) De plus il a toléré que le promoteur introduise plusieurs de ses réponses avec des espèces d'info-pub avant de laisser son expert répondre alors qu'il limitait de façon très proactive le temps citoyen.
- Manque de personnel pour répondre aux questions des intervenants. Régulièrement, M. Bergeron répondait aux intervenants qui s'étaient déplacés qu'ils pouvaient revenir une autre journée car tel ou tel expert gouvernemental n'étaient pas présents comme si ces intervenants souvent bénévoles pouvaient se permettre de revenir à plusieurs reprises aux audiences.
- Refus de considérer les GES émis en amont à plusieurs reprises en droite ligne avec la volonté du promoteur que du gouvernement caquiste. Les GES émis en amont sont cruciaux dans l'analyse de ce projet étant donné qu'il s'agit de gaz de fracturation, le plus polluant de la planète. Il avait pourtant été établi dans l'analyse du projet Énergie Est de la compagnie Trans-Canada, suite à la récusation des commissaires issus du milieu pétrolier, que les GES émis en amont devaient être considérés.

De plus son organisation des audiences restreint de façon importante et préjudiciable la parole citoyenne

- Couper le nombre de question par intervenant à une seule question sans préambule alors que la pratique habituelle est de deux questions. Des intervenants se faisaient couper la parole à même pas 20 secondes du début de leur seule question afin de couper toute mise en contexte souvent nécessaire pour une bonne compréhension.
- Annuler plutôt que de reporter la présentation des mémoires en présentiel tel que demandé par la Coalition Fjord. Il y a une très grande valeur ajoutée à un échange en présence. Il n'y a aucune urgence qui justifie le refus de reporter les audiences d'un mois.
- Restreindre les audiences uniquement à la ville de Saguenay prétextant de façon erronée que le projet est régional. Les émissions de GES principalement dû à la fracturation pour extraire le gaz ne sont pas régionales mais globales. De plus, le projet concerne directement le territoire de l'Abitibi par le passage du gazoduc. Des audiences devraient avoir lieu également en Abitibi, à Montréal et à Québec minimalement.
- Diviser le projet en deux morceaux pour multiplier les efforts des intervenants. D'un côté l'usine de liquéfaction et de l'autre le gazoduc qui transporterait le gaz à l'usine. GNL et Gazoduc sont un seul et même projet peu importe le montage financier. Il n'y aurait pas d'usine de liquéfaction sans la construction du gazoduc et il n'y aurait pas de gazoduc sans l'usine de liquéfaction.

Afin de préserver la crédibilité et l'intégrité du processus, nous vous demandons de récuser M. Denis Bergeron et de le remplacer par une personne qui a la présomption d'indépendance nécessaire pour assurer la crédibilité du processus et l'impartialité ainsi que l'absence de préjugés indispensables au succès de ces audiences.

Sincèrement,

Martine Ouellet  
Mouvement Québec Indépendant

Martin Poirier  
Non à une marée noire dans le Saint-Laurent

Rodrigue Turgeon  
Collectif abitibien *Gazoduc, parlons-en!*

Patricia Posadas  
Prospérité sans pétrole

Odette Sarasin  
Regroupement Vigilance Hydrocarbure Québec

François Geoffroy  
La planète s'invite au parlement

## Références

- Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste et les enjeux énergétiques au Québec  
<http://www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com/accueil/>
- Coalition Fjord  
<https://coalitionfjord.com/2020/01/10/gnl-gazoduq/>
- BAPE  
<https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/projet-construction-complexe-liquefaction-gaz-naturel-saguenay/>
- Agence d'évaluation d'impact du Canada, Évaluation d'impact du projet Gazoduq, 17 juillet 2020, <https://aeic-iaac.gc.ca/050/evaluations/document/135778?culture=fr-CA>
- Émilie Morin, GNL Québec: la fracturation hydraulique inévitable, Le Quotidien, 31 janvier 2020, <https://www.lequotidien.com/actualites/gnl-quebec-la-fracturation-hydraulique-inevitable-d9f0cbddb3ac4e93a36cc934a3d2001>
- Robert W. Howarth, A bridge to nowhere: methane emissions and the greenhouse gas footprint of natural gas, Cornell University, 2014, [http://www.eeb.cornell.edu/howarth/publications/Howarth\\_2014\\_ESE\\_methane\\_emissions.pdf](http://www.eeb.cornell.edu/howarth/publications/Howarth_2014_ESE_methane_emissions.pdf)